

FO OBTIENT L'ATTRIBUTION DE LA NBI POUR LES INGÉNIEURS

FO avait saisi la DRH dès la parution du décret n°2020-710 du 10 juin 2020, portant attribution de la NBI aux personnels de la Fonction Publique Territoriale exerçant des fonctions supérieures de direction, d'encadrement ou d'expertise.

Pour **FO**, ce décret donne en effet toute légitimité aux ingénieurs de notre collectivité de prétendre à une NBI au titre de l'encadrement et/ou de la technicité liés aux fonctions exercées.

FO A ETE ENTENDU ET OBTIENT L'ATTRIBUTION d'une NBI pour les cadres A techniques qui remplissent les critères.

Nous vous transmettrons rapidement les modalités d'application.

**POUR LA DÉFENSE DE MES INTERETS
J'ADHERE A FORCE OUVRIERE**

Bureau B 3106 (Nord) 04 13 31 19 80 syndicat.fo@departement13.fr